

**Zeitschrift:** Arbido  
**Herausgeber:** Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz  
**Band:** - (2012)  
**Heft:** 2: Normen und Standards = Normes et standards = Norme e standard  
  
**Artikel:** La mise en œuvre d'ICA-ISAAR (CPF) et EAC aux Archives de la Ville de Genève : bilan d'une expérience  
**Autor:** Davier, Jacques / Grange, Didier  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-770100>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 15.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

institutions qui conservent des archives en se basant sur ICA-ISDIAH. Est-ce une utopie? Nous ne le pensons pas. Il ne manque à notre communauté professionnelle que la volonté. Les obstacles ne sont en effet pas nombreux. Remplir une notice prend quelques heures selon la taille de l'institution. Bon nombre d'entre elles disposent déjà de l'essentiel de l'information. Le site web de l'AAS comprend un répertoire des archives suisses qui pourrait être remplacé par une nouvelle version comprenant les notices ICA-ISDIAH préparées par chaque institution. Chacune d'entre elles pourrait accéder aux informations qui la concernent et serait responsable de la mise à jour<sup>7</sup>. Un tel projet représenterait un bon test par rapport à la capacité des archivistes

suisses de se mobiliser et de travailler ensemble. Nous aurions tort de nous priver de cette opportunité: le public comme les chercheurs nous seront reconnaissants pour la mise à disposition d'un tel outil<sup>8</sup>. Par la même occasion, la communauté professionnelle internationale disposera d'un résultat concret de l'utilisation de cette norme un peu

oubliée, et l'initiative suisse pourrait faire tache d'huile. A l'action donc!

Contact:

[jacques.davier@ville-ge.ch](mailto:jacques.davier@ville-ge.ch)

[didier.grange@ville-ge.ch](mailto:didier.grange@ville-ge.ch)

\* Toutes les références ont été vérifiées le 4 avril 2012.

## ABSTRACT

*ICA-ISDIAH: Plädoyer für eine in der Vergessenheit geratene Norm*

Nach den Normen zur Beschreibung von Archivbeständen ICA-ISAD(G) und des Kontexts ICA-ISAAR(CPF) wurden im Jahre 2008 die Normen zur Beschreibung der Funktion ICA-ISDF und zur Beschreibung der aufbewahrenden Institutionen ICA-ISDIAH publiziert. Die Norm ICA-ISDIAH enthält 31 Elemente, von denen jedoch nur drei obligatorisch sind: die Identifikation der aufbewahrenden Institution, der (oder die) offizielle(n) Name(n) der Institution, der Ort bzw. die Adresse(n).

Der grösste Nutzen der Norm besteht darin, im Zusammenhang mit Portalen, Jahrbüchern oder Repertorien Informationen zu denjenigen Institutionen zu liefern, die Archivbestände aufbewahren. Denn man vergisst häufig, dass es für den Benutzer nicht immer einfach ist, die Institution, in der er die gewünschten Dokumente findet, zu identifizieren und zu lokalisieren, vor allem, wenn diese nicht über einen Internetauftritt verfügt.

Dennoch und obwohl die Norm sehr einfach und mit geringem Aufwand anwendbar ist, findet sie in der Fachwelt bisher wenig praktische Resonanz.

Die Archives de la Ville de Genève haben, im Zusammenhang mit der Realisierung ihres ersten Internetauftritts, die Normen zur archivischen Erschliessung konsequent angewandt und schon 2007 auch die Norm ICA-ISDIAH (die damals noch nicht offiziell verabschiedet war) eingesetzt. Die Erfahrung hat die Machbarkeit der Umsetzung der Norm gezeigt. So plädieren die Autoren für die Schaffung eines Schweizer Repertoriums von Institutionen mit Archivbeständen auf der Basis von ICA-ISDIAH. (as)

7 On peut évoquer le projet arCHeco (Répertoire des fonds d'archives d'entreprises en Suisse et au Liechtenstein), qui fonctionne depuis un bon nombre d'années déjà avec succès, sur ce modèle: [www.archeco.info/fr/a-propos-darcheco/](http://www.archeco.info/fr/a-propos-darcheco/).

8 D'ailleurs, un tel besoin se fait clairement sentir, comme le montre une initiative récente de l'Université de Genève, à savoir la publication en ligne du *Guide des archives historiques à Genève*, <http://archives-geneve.lhistoire.ch/>.

# La mise en œuvre d'ICA-ISAAR (CPF) et EAC aux Archives de la Ville de Genève: bilan d'une expérience

Jacques Davier et Didier Grange,  
Archives de la Ville de Genève

Au début des années 2000, nous avons choisi, aux Archives de la Ville de Genève, d'élaborer une solution informatique pour la description des archives. Après une phase d'étude, nous avons conçu un produit basé à la fois sur les normes internationales de description développées par le Conseil international des Archives (ICA) et sur le langage de balisage et d'échange XML (eXtensible Markup Language): IDEA (Instrument de Description Electronique des Archives).

Sur le principe, nous souhaitons que:

- toutes les descriptions réalisées soient mises à disposition sur le web
- le balisage en XML soit automatisé
- les descriptions soient imprimables en format PDF
- l'instrument de travail puisse être utilisé par des personnes ne disposant pas d'une formation spécifique en archivistique

Un premier module consacré à la description des fonds conforme à ICA-ISAD(G) et à XML/EAD a vu le jour en 2003, suivi, en 2007, par un second

module consacré aux notices d'autorité conformes à la norme internationale ICA-ISAAR(CPF) et à XML/EAC<sup>1</sup>.

## ISAAR(CPF): décrire les producteurs d'archives

ISAAR(CPF)<sup>2</sup> est constituée de 31 éléments répartis en cinq zones, à savoir l'identification, la description, les relations entre producteurs de fonds, le contrôle et les relations entre les producteurs, et des ressources archivistiques ou autres. Seuls quatre éléments sont obligatoires: le type d'entité, la forme autorisée du nom, les dates

d'existence et le code d'identification de la notice d'autorité.

Nous utilisons ISAAR(CPF) de manière étendue: selon les besoins et les sources à disposition, la plupart des éléments sont susceptibles d'être mis en œuvre dans nos notices. Mais il est rapidement apparu que certains champs étaient plus difficiles à renseigner que d'autres. Nous avons notamment dû demander l'aide du Service juridique de la municipalité par rapport à l'élément «5.2.4 Statut juridique».

Par le biais d'hyperliens, nous mettons en relation les notices ISAAR(CPF) entre elles, s'il y a lieu, mais aussi les notices avec leurs ressources documentaires, généralement l'inventaire du fonds d'archives. Des relations avec d'autres ensembles documentaires conservés ailleurs sont aussi envisageables. Le cas ne s'est toutefois pas encore produit. Ces liens prendront tout leur sens le jour où les producteurs de fonds seront décrits au niveau suisse et leurs notices mises en réseau sur Internet.

### Quelques choix

Si, dans le cas de la description des fonds, nous possédions déjà une solide expérience en matière d'inventaires avant même d'avoir entamé le projet, cela n'était pas le cas lorsque nous nous sommes lancés dans la réalisation du second module dédié aux notices d'autorité. Dès lors, nous avons dû entamer nos réflexions en partant de zéro.

Au moment où nous avons commencé de compléter les notices de description des producteurs des fonds, nous avons constaté que l'utilisation d'ISAAR(CPF) nécessitait que nous élaborions de l'information originale et nouvelle. Ce travail s'est révélé difficile, car très peu de services de la municipalité disposaient d'informations par rapport à leur histoire. Les recherches nécessaires pour réunir les informations et rédiger les historiques ont été souvent longues et fastidieuses.

Nos pratiques de description sont devenues plus complexes. Par exemple, les informations relatives à l'histoire administrative et aux biographies des producteurs se retrouvent dans les deux

normes: dans ISAD(G), l'élément «3.2.2. Histoire administrative/Notice biographique» joue le même rôle que l'ensemble des éléments de la zone «2. Zone de la description» d'ISAAR(CPF). Cela nous a forcés à repenser les rapports entre les deux normes. Nous avons décidé de rédiger une description complète pour la notice d'autorité, qui fait foi, alors que seul un résumé du contenu de ce champ figure dans l'inventaire. Relevons que toutes les institutions seront confrontées à cette situation et devront faire des choix. Ces difficultés, qui pourraient paraître a priori secondaires, ne doivent pas être négligées. Des notices trop disparates ou incomplètes peuvent nuire grandement au succès de l'entreprise.

### La solution informatique

Nous avons placé la norme internationale au centre du processus, en associant ISAAR(CPF) au standard EAC (Encoded Archival Context)<sup>1</sup>. Nous avons repris les mêmes objectifs de diffusion que ceux qui avaient été définis dans le projet consacré à ISAD(G): les notices devaient être accessibles sur le Web en formats html, PDF et EAC.

La création des notices d'autorité se fait directement en XML. La saisie s'effectue grâce au logiciel d'édition XMLSpy. Nous utilisons un schéma XML propre à notre institution, qui contient les différents éléments et zones de la norme ISAAR(CPF).

Une fois les notices rédigées en XML à l'aide de notre schéma, elles sont transformées en fichiers XML EAC grâce à une feuille de style XSLT. Chaque élément du schéma ISAAR(CPF) est transformé en un élément EAC équivalent.

Les choix des éléments EAC à utiliser, c'est-à-dire les correspondances entre les éléments ISAAR(CPF) et les éléments EAC, sont majoritairement basés sur les suggestions faites dans le document «EAC Crosswalk».

Finalement, les fichiers de diffusion aux formats HTML et PDF sont générés à partir des fichiers XML EAC. Ils sont publiés sur le site Web des Archives de la Ville de Genève. On recourt à des feuilles de styles XSLT pour générer les

fichiers HTML et des feuilles de style XSL:FO pour générer les fichiers PDF.

Avec l'adoption de la version stable de la norme EAC-CPF en mars 2010, nous avons dû quelque peu adapter notre schéma, ainsi que les feuilles de style, étant donné qu'EAC 2010 contient plus d'éléments obligatoires qu'ISAAR(CPF). Cela dit, les changements ne sont pas énormes, et la nouvelle mouture de notre système fonctionne à satisfaction.

### Le vademecum, ou nos directives d'application

Il nous paraît fondamental de bien ancrer les pratiques institutionnelles en matière de description. ISAAR(CPF) laissant une grande marge de manœuvre, nous avons souhaité préciser notre pratique et harmoniser notre façon de rédiger les notices. Ainsi, nous avons décidé de «normaliser la norme» en développant notre propre pratique.

- 1 Les notices peuvent être consultées en ligne sur le site des AVG: <http://w3public.ville-ge.ch/seg/xmlarchives.nsf/ID/04673480F4389470C1256F3800505FB9>. Jacques DAVIER et Didier GRANGE, «Un nouveau module de description aux Archives de la Ville de Genève: ISAAR(CPF) et XML/EAC», *Bulletin d'information francophone sur l'EAD*, n° 31, mars 2008, en ligne: [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1283](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/static/1283); Didier GRANGE, «De la teoría a la práctica: reflexiones en torno a la puesta en marcha de ISAAR(CPF) y de EAC en el Archivo de la Ciudad de Ginebra», *Tabula*, 11, 2008, pp. 179-192.
- 2 *ISAAR (CPF) Norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les Archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles*, 2e édition, Paris, ICA, 2004.
- 3 Au début du projet, nous avons utilisé les documents suivants: Schéma XML EAC Beta (9 août 2004); Encoded Archival Context Tag Library Beta (août 2004); EAC Crosswalk: ISAAR(CPF), 2nd ed. (27-30 Oct. 2003) to EAC Beta (P.-G. Ottosson, EAC Working Group, 2004). Puis, après l'adoption de la première version stable de la norme EAC-CPF en 2010, nous avons utilisé leurs nouvelles versions: EAC-CPF Schema Version 2010 (1<sup>er</sup> mars 2010); Encoded Archival Context-Corporate Bodies, Persons, and Families (EAC-CPF) Tag Library Version 2010 (initial release); ISAAR(CPF) Crosswalk (Annexe à la Tag Library).

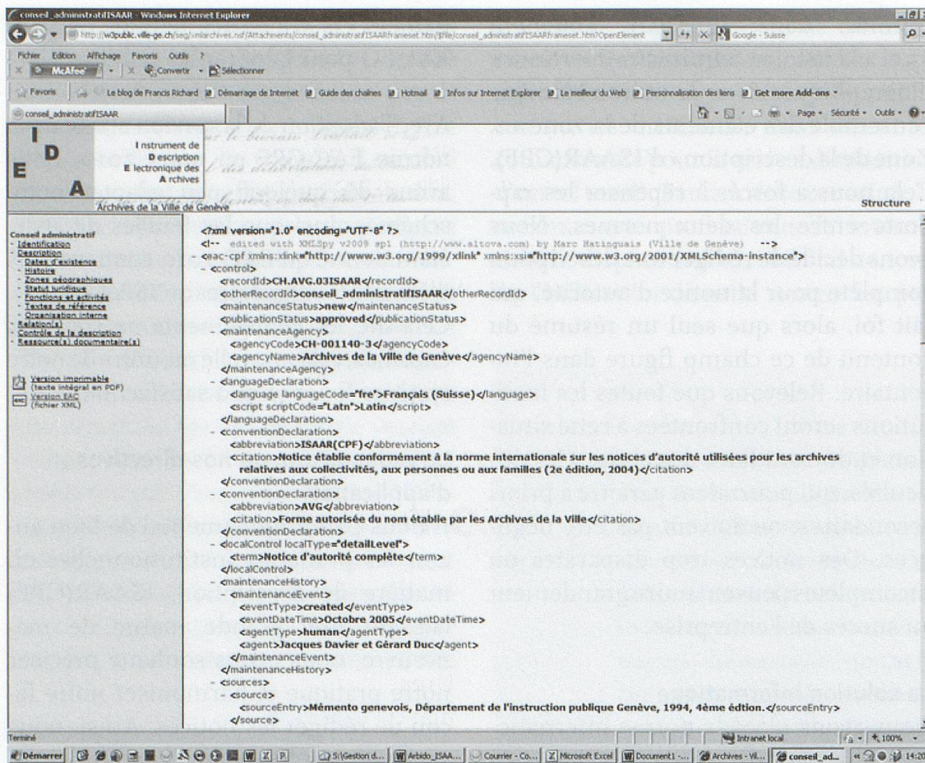


Figure 1: Balises en XML/EAC d'une notice d'autorité

Celle-ci est décrite dans un vademecum, destiné au personnel amené à préparer des descriptions. Ce document distingue quels sont les éléments de description obligatoires, recommandés et facultatifs, et donne, pour chacun d'entre eux, les consignes de normalisation adaptées aux collectivités, aux personnes et aux familles. En outre, le fait d'utiliser des standards tels qu'EAD et EAC représente égale-

ment une contrainte, car le système informatique ne valide les descriptions réalisées que si les règles ont été scrupuleusement respectées. C'est pourquoi notre vademecum donne également des directives relatives à EAC.

### Bilan et recommandations

La possibilité d'accéder en ligne à la description des producteurs de fonds d'archives représente une avancée ap-

préciable pour le public et pour notre institution. Le projet que nous avons mené nous a permis de retirer un certain nombre d'enseignements.

Tout d'abord, l'institution, qui souhaite se lancer dans la réalisation d'un projet liant ISAAR(CPF) à EAC, doit veiller à bien programmer l'opération. Les compétences nécessaires pour réaliser les différentes phases d'un tel projet sont variées. Les institutions doivent planifier le travail de rédaction des fiches d'autorité. Nous suggérons que les institutions n'attendent pas la phase d'informatisation pour effectuer les recherches et préparer les fiches suivant la norme.

Il convient aussi de s'interroger sur le degré de détail qu'il est souhaitable d'atteindre. Est-il indispensable de remplir tous les champs d'information de la norme? Ne serait-il pas plus raisonnable, au moins dans un premier temps, de se concentrer sur les champs obligatoires, ou tout au moins sur un nombre limité de champs? Ces différentes options doivent être évaluées. Il est certain que selon la taille de l'institution et le nombre de fonds qu'elle conserve, l'approche et les objectifs doivent être adaptés.

### Satisfaction des usagers?

Nous disposons aujourd'hui des deux modules les plus importants du sys-

## ABSTRACT

### Die Umsetzung von ICA-ISAAR(CPF) und EAC in den Archives de la Ville de Genève: Bilanz einer Erfahrung

Die Archives de la Ville de Genève haben für die digitale Erfassung ihrer Archivbestände ein Produkt gewählt, das einerseits auf den Erschliessungsnormen des Internationalen Archivrats (ICA) und andererseits auf XML (eXtensible Markup Language) beruht: IDEA (Instrument de Description Electronique des Archives). Ein erstes Modul für die Beschreibung von Archivbeständen gemäss ICA-ISAD(G) und XML/EAD wurde 2003 entwickelt. Im Jahr 2007 folgte ein zweites Modul für die Erfassung gemäss der internationalen Norm ICA-ISAAR(CPF) und XML/EAC.

Die Norm ISAAR(CPF) besteht aus 31 Elementen, von denen jedoch nur vier obligatorisch sind: der Typ der Einheit, die autorisierte Namensform, die Existenzzeit und der Identifikator der Normdatei.

Mithilfe von Hyperlinks können die Daten gemäss ISAAR(CPF) miteinander oder mit den zugehörigen dokumentarischen Ressourcen (i.d.R. die Beständeübersicht) verknüpft werden. Auch eine Verknüpfung mit anderen, an anderen Orten aufbewahrten Beständen ist theoretisch möglich. Diese Verknüpfungsmöglichkeit erhält allerdings erst einen Sinn, sobald die Bestandsbildner schweizweit erfasst und im Internet zur Verfügung gestellt werden.

Zur «Normalisierung» der Norm ISAAR(CPF) wurde in den Archives de la Ville de Genève eine eigene Praxis entwickelt. Anders als für die Verzeichnung der Bestände konnte man sich zu Beginn des Projekts noch nicht auf schon vorhandene Erfahrungen stützen. Wie für das Teilprojekt betreffend ISAD(G) war auch für das Teilprojekt betreffend ISAAR(CPF) das Ziel, die Informationen im Web in den Formaten html, PDF und EAC zugänglich zu machen. Das «Vademecum» zur Anwendung von ISAAR(CPF) enthält daher auch Hinweise zur Anwendung des Standards EAD.

(as)

tème de description que nous avons imaginé au début des années 2000. L'utilisation des normes internationales fait maintenant partie du quotidien de notre équipe. La mise en ligne des 67 premières notices d'autorité conformes à ISAAR(CPF) en décembre 2007 a été régulièrement complétée. Ainsi, ce projet assez ambitieux a dé-

bouché sur une nouvelle prestation qui semble être appréciée du public. En effet, d'après une enquête que nous avons menée en 2009, 53% des répondants ont eu recours aux notices d'autorité; et tous ont été «satisfaits» (plus haut degré d'appréciation possible). Aussi, nous avons le sentiment d'avoir fait œuvre utile et d'avoir passé un cap.

Notre politique de description ne se conçoit plus sans ISAAR-CPF ...

Contact:

jacques.davier@ville-ge.ch  
didier.grange@ville-ge.ch

\* Toutes les références ont été vérifiées le 4 avril 2012.

## Format pivot d'archivage pour la vidéo numérique. La politique de l'INA

Entretien de Frédéric Sardet (FS) avec Jean Varra (JV), responsable du département technique et chargé du Plan de Sauvegarde et de Numérisation (Direction Déléguée aux Collections de l'INA)

*FS: L'Institut national de l'audiovisuel (INA) français a annoncé début 2011 qu'il choisissait le format Jpeg 2000 (ISO/CEI 15444-1) comme format «pivot» (master file) pour ses archives professionnelles. Pouvez-vous préciser le contexte d'ensemble dans lequel est intervenue cette décision?*

JV: Depuis 1974, l'INA garantit la préservation du patrimoine audiovisuel français (radio-télévision). En même temps l'INA forme aux métiers de l'audiovisuel et du numérique, et intervient comme acteur de la recherche en matière audiovisuelle. En 1999, l'INA a lancé un programme de sauvegarde et numérisation sans précédent pour assurer la survie des fonds analogiques en danger que ce soit la pellicule, la vidéo ou le son radio.

Il faut savoir que le fonds de l'INA rassemble en 2012, près de 4 millions d'heures de télévision et de radio. Chaque année, plus de 800 000 heures supplémentaires sont collectées, notamment à travers le dépôt légal. Pour le secteur dit professionnel, sur lequel l'INA dispose d'une capacité d'exploitation commerciale sur un fonds de près de 1,5 million d'heures de programmes radiophoniques et télévisuels qui augmente de près de 20 à 30 000 heures

de programmes chaque année, avec un accroissement régulier de fonds captés ou versés en format numérique natif (tapeless). Sur cette masse, près d'un million d'heures ont été numérisées.

*FS: Annoncer un format «pivot» pour l'archivage, qu'est-ce que cela signifie?*

JV: L'idée est assez simple. Lorsque vous décidez de garantir un archivage dans un format numérique par numérisation de sources analogiques notamment ou migration de bandes numériques, vous recherchez dans l'environnement technologique du moment le format qui présente les meilleurs atouts pour offrir durablement la meilleure qualité d'image et son. Ce format doit autoriser des migrations sans perte de qualité et doit permettre de générer une gamme de formats d'exploitation (de moindre qualité) aussi large que possible vu la diversité des outils de réception (IPTV, smartphones, tablettes ...).

Depuis l'introduction du plan de sauvegarde, l'archivage était fondé sur le Betacam numérique stocké sur cassette. L'INA avait ainsi archivé la pellicule, les bandes vidéo (1 ou 2 pouces) et les productions en Betacam. Aujourd'hui, ce travail se traduit par une collection d'environ 360 000 cassettes Betacam numériques. Or, ce format est déjà en fin de vie. L'INA conservait également des fichiers au format Mpeg-2 (débit de 8 Mb/s) pour les actualités notamment, produits originellement sur des cassettes analogiques de type

Umatic ou Beta SP et qui servait de format de diffusion.

Pour anticiper les difficultés opérationnelles liées à cette obsolescence croissante du Betacam numérique et vu que le Mpeg-2 (8 Mb/s) n'est plus un format optimal pour la diffusion, nous avons lancé un programme de migration en cherchant un format qui préserve la qualité du Betacam numérique tout en étant ouvert aux multiples déclinaisons de la distribution d'images vidéo sur le Web notamment, soit par le site de l'INA soit par YouTube. Un accord vient d'être passé en 2012 avec le groupe Google, qui prévoit la diffusion de 57 000 vidéos sur ce canal. Après plusieurs mois d'analyses et de tests, le format Jpeg 2000 sans perte (lossless) a été choisi car il offrait les meilleures réponses à notre cahier des charges.

*FS: Comment pourriez-vous résumer ce cahier des charges?*

JV: Nous avons mis en priorité les concepts de longévité (sustainability), de qualité et de fonctionnalité dans un environnement de production qui fait désormais la part belle à la haute définition (HD), ce qui n'était pas encore le cas en l'an 2000. Nous cherchons évidemment à éviter que l'archivage soit lié à des formats propriétaires et nous avons été à la recherche de solutions bien diffusées sur le marché.

Derrière ces concepts fondamentaux se cachent des considérations techniques fines liées aux normes, qui elles-mêmes évoluent pour répondre aux